

Présidente du CO Oeuvery Smits Dehlia, Chevevez
 Secrétaire du CO Evalet Stéphanie, Chevevez
 Présidente du jury Oeuvery Suzanne, Chevevez

Constructeur de parcours Rossier Sylvain, Courgenay
 Stäheli Dominique, Bassecourt
 Vétérinaire Stucki Jean-Philippe, Porrentruy
 de Jesus Maia-Nussbaumer Päivi, Bonfol

Délai 22.04.2019

Site internet <http://www.oeuvery-smits.ch>

No	Date	Catégorie	Barème	Fin.	Prix	Remarques	
Concours de saut régional / national du 24 au 26 mai							
1	24.05.2019	O	JPP 4J	A sans chrono	30	30.- à tous les sans faute	Selon RS
2	24.05.2019	O	JPP 4J	A sans chrono	30	30.- à tous les sans faute	Selon RS
3	24.05.2019	O	JPP 5J	A sans chrono, 350m/min	35	35.- à tous les sans faute	Selon RS
4	24.05.2019	O	JPP 5J	A sans chrono, 350m/min	35	35.- à tous les sans faute	Selon RS
5	24.05.2019	O	JPP 6J	A sans chrono, 350m/min	40	40.- à tous les sans faute	Selon RS.
6	24.05.2019	O	JPP 6J	A sans chrono, 350m/min	40	40.- à tous les sans faute	Selon RS.
7	24.05.2019	O	R/N120	A au chrono	45	200/...	Selon RS
8	24.05.2019	O	R/N125	2 phases A au chrono	45	200/...	Selon RS. Epreuve comptant pour le Défi 100ème Cavalier Romand
9	25.05.2019	O	B/R90	A au chrono	30	80.- espèces ou nature	Selon RS
10	25.05.2019	O	B/R90	2 phases A au chrono	30	80.- espèces ou nature	Selon RS
11	25.05.2019	S	Saut FM1/HF1	A au chrono	30	30.- en nature	70cm Selon directives et règlement saut FSFM
12	25.05.2019	S	Saut FM2/HF2	A au chrono	30	30.- en nature	80cm Selon directives et règlement saut FSFM
13	25.05.2019	S	Saut FM3/HF3	A au chrono	30	30.- en nature	90cm Selon directives et règlement saut FSFM
14	25.05.2019	S	Saut FM1/HF1	2 phases A au chrono	30	30.- en nature	70cm Selon directives et règlement saut FSFM
15	25.05.2019	S	Saut FM2/HF2	2 phases A au chrono	30	30.- en nature	80 cm Selon directives et règlement saut FSFM
16	25.05.2019	S	Saut FM3/HF3	2 phases A au chrono	30	30.- en nature	90 cm Selon directives et règlement saut FSFM
17	25.05.2019	O	R/N100	A au chrono	35	100/...	Selon RS
18	25.05.2019	O	R/N105	2 phases A au chrono	35	100/...	Selon RS
19	26.05.2019	O	B100 Style	A au chrono	30	100/nature	Selon RS. Cavaliers avec brevet pour obtention de la lic R
20	26.05.2019	O	B100 Style	A au chrono	30	100/nature	Selon RS. Cavaliers avec brevet pour obtention de la lic R
21	26.05.2019	O	R/N110	A au chrono	40	150/...	Selon RS
22	26.05.2019	O	R/N115	2 phases A au chrono	40	150/...	Selon RS

Engagements/Finances:

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagement (my.fnch.ch).

Listes de départ et de résultat:

sont disponibles sous info.fnch.ch ou sur le site internet de l'organisateur.

**Annulations/Changements/
Abmeldungen/Mutationen**

Dernier délai pour les changements - la veille des épreuves jusqu'à 16 h 00 dans le système d'engagement my.fnch.ch. Sind bis um 16 Uhr des Vortages bei der betreffenden Prüfung selbständig durch den Reiter über das Nennsystem (my.fnch.ch) vorzunehmen.

**Phase d'engagement ultérieure
/ Nachnennphase**

Une phase d'engagement ultérieure après le délai d'engagement incombe à l'organisateur. Celle-ci sera publiée, s'il y a lieu, dans le système d'engagement après le délai. Eine mögliche Nachnennphase nach Nennschluss obliegt dem Veranstalter. Nachnennphase wird gegebenenfalls im Nennsystem nach Nennschluss angezeigt.

Secrétariat / Sekretariat

Stéphanie Evalet, Rue Charles Burrus 70, 2906 Chevevez, pendant la manifestation: 032 4767028 mobile 078 7501722, e-mail concours@oeuvery-smits.ch

Ecuries/Stallungen

Sur demande par mail: concours@oeuvery-smits.ch. Auf Anfrage per Mail: concours@oeuvery-smits.ch

Plaques / Flots

8 prix souvenir par épreuve / flots 30%

Horaire

L'organisateur se réserve le droit de changer de jour les épreuves. Horaire définitif et listes de départ provisoires le lundi avant le concours sous www.oeuvery-smits.ch

Prescriptions générales

Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité concernant les accidents, maladies, vols, etc. pouvant atteindre les propriétaires, cavaliers, chevaux pendant la manifestation et pendant le transport. Der Veranstalter übernimmt keine Haftung für allfällige Krankheiten und Sachschäden. Ausser den gesetzlichen Pflichten übernimmt er auch gegenüber Dritten keine Haftung.